

Commission des Terrains et Infrastructures Sportives

- Gère les terrains et équipements sur le territoire du district et délivre les agréments district.
- Prépare les dossiers d'homologation.
- Contrôle les installations.
- Accorde les autorisations pour les rencontres en nocturne.
- Renseigne les clubs sur les conditions d'homologation ou d'agrément.
- Propose au comité de direction les dérogations acceptables.

◆ Président : SEVALLE Yvon

◆ Secrétaire : ROYO René

◆ Membres : VILLENEUVE Jacques, AUGE Patrick